

# ASSOCIATION QUIMPERLE - NARA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2004

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITES

## Introduction

Ce rapport concerne la quatrième année d'existence de l'association QUIMPERLE - NARA dont la déclaration en préfecture a été effectuée le 1er février 2000

## Rapport moral

Les buts de l'association définis aux articles 2 et 3 de nos statuts sont les suivants : développer des relations d'amitié et de coopération culturelle, sportive, touristique sociale, et économique; réaliser et promouvoir une coopération Nord Sud et en particulier avec la ville NARA au MALI.

La quatrième année de fonctionnement de notre association a vu la signature du jumelage entre les deux communes ainsi que la poursuite de projets initiés lors des années précédentes. Les activités de l'association à QUIMPERLE se sont partagées entre :

- l'organisation de manifestations pour faire connaître l'association et récolter des fonds
- la préparation et l'organisation de manifestation culturelles sur le thème de l'Afrique à Quimperlé
- la préparation et la signature de la convention de coopération entre les communes de Nara et de Quimperlé
- la poursuite des premiers projets de coopération
- diverses réflexions, recherches et projet de coopération (école, solaire, artisanat, monographie)

L'ensemble de ces activités a été effectué dans l'esprit des statuts de notre association.

L'association doit se structurer afin d'assumer les engagements passés et à venir : signature du jumelage, animations culturelles sur le thème de l'Afrique, récolte de fonds, développement des projets à Nara, fonctionnement. La vie de l'association demande un engagement et une participation de plus de monde qu'actuellement sous peine de voir s'épuiser les bonnes volontés.

## Rapport d'activités

Les activités de l'association depuis la dernière assemblée générale ont été les suivantes :

A Nara

- Signature de la convention de coopération le 19 janvier 2004
- Suivi des bibliothèque scolaires à Nara.
- Inauguration de l'école de Ker El Gagny
- Réparation de la toiture de l'école de Daye
- Suivi de la banque de semence communautaire à Nara
- Suivi du poulailler communautaire à Nara
- Organisation d'une animation sur le thème du conte.
- Animations « Cerf volants » pour les enfants de Nara
- Contacts avec le village de Lohoité (réparation de l'école, dysfonctionnement de l'adduction d'eau)

A Quimperlé

- Organisation de la semaine africaine avec les services culturels de la mairie
  - o Exposition de peinture MEMO
  - o Concert « Trans' en danse » (350 entrées) et repas africain avec « Antoinette et Camille »
  - o Soirée cinéma « Libres » de JP Sauné (60 entrées)
  - o Soirée conte avec Manfei Obin (50 entrées)
  - o Rencontre avec Kofi Yamgnane (100 entrées)
- Opération bol de Riz aux collèges J. Ferry et H. De la Villemarqué, t Ste Croix, Lycées de Kerneuzec, Roz glaz, Kerbertrand.( 2000 participants).
- Organisation du Loto le 7 mars ( 350 personnes).

- Suivi de la vente permanente d'artisanat à la boutique de commerce équitable
- Diverses expositions et projections dans les écoles et collèges correspondants avec Nara

L'association a organisé une réunion mensuelle à laquelle ont participé une dizaine de personnes en moyenne le bulletin mensuel est adressé à 45 personnes environ.

Un voyage à Nara cette année : sept personnes avec outre les actions sur le terrain la rencontre des membres de l'ADECNA (association pour le développement du cercle de Nara)

Les actions de l'association sont toujours animées par des commissions

- commission santé : A. Queinnec
- commission scolaire : I. Le Douaron
- commission femmes artisanat : D. Scélo
- commission culture: E. Scélo F. Postic

Les projets pour l'année à venir sont les suivants ;

**A Nara :**

- Construction de la clôture de l'école de Ker El Gagny et plantations
- Poursuite des pharmacies scolaires (demande de Ker El Gagny)
- Suivi du projet de banque de semences avec le centre de promotion féminine
- Organisation du voyage des Lycéens de Kerneuzec
- Organisation du voyage de Men Ha Tan (Dakar, Bamako, Nara)
- Etudes pour la construction d'une mairie et d'un centre culturel
- Etudes pour la réparation de l'école de Lohoité et de la cuve sur l'adduction d'eau
- Collaboration avec l'hôpital de Nara

**A Quimperlé :**

- Modification des statuts de l'association qui devient comité de jumelage
- Signature de la convention Mairie- comité de jumelage
- Collaboration avec Pachamama ( artisanat commerce équitable)
- Etudes pour la construction d'une mairie et d'un centre culturel
- Etudes pour la réparation de l'école de Lohoité et de la cuve sur l'adduction d'eau
- Organisation d'un repas africain
- Renouvellement de la semaine africaine
- Rédaction et édition de la monographie sur Nara

**Bilan financier**

Bilan financier de l'exercice 2003 est en léger déficit :

- Charges : 21500 €
- Recettes : 18400 €

Ces chiffres sont augmentés par les budgets voyage et loto à hauteur de 8 976 €.

Le fonctionnement réel de l'association s'établit à :

- Charges : 12 525 €
- Recettes : 9 485 €

## ASSOCIATION QUIMPERLE – NARA

Pouffang  
29300 QUIMPERLE

Préfecture du Finistère  
Direction de la réglementation  
Bureau des associations

QUIMPERLE le 24 avril 2004

Monsieur le Préfet

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901 et de l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, que, lors de son assemblée générale en date 3 avril 2004, l'association QUIMPERLE NARA dont le siège est à Pouffang QUIMPERLE, et qui a été déclarée le 1er février 2000, a procédé au renouvellement du bureau, composé désormais comme suit

Mr Yves SCHRYVE de nationalité française, domicilié à QUIMPERLE, exerçant la profession d'ingénieur, président sortant réélu,

Mr Jean Marie VIRIOT, de nationalité française, domiciliée à TREMEVEN, exerçant la profession de chef d'atelier, vice président entrant.

Mr Antoine QUEINNEC de nationalité française, domicilié à RIEC SUR BELON, exerçant la profession de pharmacien, secrétaire entrant,

Mme Delphine SCELO de nationalité française, domiciliée à QUIMPERLE, retraitée secrétaire adjointe entrante

Mr Monique LAMOUR de nationalité française, domicilié à QUIMPERLE, retraitée, trésorier entrante,

Mr Pascale DOUINEAU de nationalité française, domicilié à QUIMPERLE, trésorière adjointe entrante

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

En outre l'assemblée générale extraordinaire convoquée le même jour et juste après l'assemblée générale ordinaire à procédé à une modification des statuts dont vous trouverez la nouvelle version ci joint

Cette modification a été adoptée à l'unanimité des présents soit 13 membres à jour de leur cotisation

Pièces jointes : feuille de présence, émargement du bureau sortant et du bureau entrant, PV de l'assemblée générale extraordinaire.

Fait à QUIMPERLE le

Le président sortant

Le président entrant

Le vice président sortant

Le vice président entrant

Le secrétaire sortant

Le secrétaire entrant

le secrétaire adjoint sortant

le secrétaire adjoint entrant

le trésorier sortant

le trésorier entrant

le trésorier adjoint sortant

le trésorier adjoint entrant

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION QUIMPERLE NARA DU 24 avril 2004**

L'ensemble des adhérents ayant été convoqués par courrier en date du 17 avril 2004, l'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 24 avril à 18 h 00 au camping municipal de Quimperlé.

13 membres de l'association étaient présents, trois avaient donné leur pouvoir sur 22 adhésions à jour

Yves Schryve a présidé l'assemblée extraordinaire  
Geneviève Chrétien a été désignée secrétaire de séance.

Les statuts de l'association ont été modifiés comme suit :

**Article 1 : Constitution**

le nom de l'association est modifié : l'association Quimperlé Nara devient le comité de jumelage Quimperlé Nara, son siège social est transféré à l'hôtel de ville de Quimperle.

**Article 4 : Membres**

sont membres de droit du conseil d'administration, Lemaire de Quimperlé et jusqu'à trois conseillers municipaux.

**Article 6 : Assemblée générale ordinaire**

Les décisions sont prises à la majorité des personnes présentes ou ayant donné leur pouvoir, sans aucune condition de quorum, chaque personne présente ne pourra détenir qu'un seul pouvoir.

**Article 9 : Conseil d'administration bureau**

Le Ca se compose au minimum de 6 membres adhérents élus par l'assemblée générale et renouvelable par tiers et de 3 membres de droit.

Les memebres de droit ne peuvent faire partie du bureau.

**Article 10 : Administration**

le CA se réunit au moins une fois par an.

**Article 13 : ressources**

Et d'une façon générale toute ressource autorisée par la loi.

**Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des présents**

L'assemblée générale extraordinaire est levée à 18 h 30

Le président

La secrétaire